



Appel aux volontaires !



Les élections (départementales et régionales) à double scrutin auront lieu les 13 et 20 juin. Ceci implique l'organisation de 2 bureaux de vote, tous les volontaires seront les bienvenus.

Si vous souhaitez aider, faites-vous connaître auprès de la mairie.

(Rappel la date limite d'inscription sur les listes électorales est fixé au 7 mai 2021)

Projet : aménagement d'arrêt bus - vos retours SVP !



La période d'essai des nouveaux arrêts de bus près de La Nozanne arrive à sa fin et s'avère concluante.

Il est maintenant envisagé d'installer des abris-vélos à proximité. Ceux-ci pouvant

être de plusieurs types (arceaux simples ou abris vélos sécurisés) et afin de préparer ce projet, il vous est demandé à vous les usagers de la ligne de car Breizh-Go si ce dispositif vous semble pertinent et/ou s'il vous encouragerait à utiliser davantage le car si des abris-vélos sécurisés pour les vélos électriques étaient installés.

Nous recensons vos besoins, alors n'hésitez pas à vous manifester auprès de la mairie.

mairie@ercepresliffre.fr



Une nouvelle rue sera bientôt nommée, et tout Ercé est invité à soumettre des propositions ! La rue mènera au nouveau lotissement qui commence sa construction derrière l'école Sacré Cœur, à côté de la cantine.

Envoyez vos suggestions avant le 31 mars 2021 à la mairie (sous enveloppe ou par email). Le conseil municipal tranchera par la suite ! mairie@ercepresliffre.fr



L'équilibre alimentaire et le plaisir de manger...

Ateliers et conférence sur l'alimentation : changement de dates

Des ateliers sur l'alimentation au Relais des cultures étaient prévus à compter du 8 mars.

Compte tenu de la situation sanitaire, nous avons une proposition pour faire ces conférences et atelier en distanciel par téléphone ou visio conférence.

Nous avons préféré les décaler avec un démarrage au mois de mai.

Conférence Lundi 10 Mai de 14h à 16h

Atelier de 14h à 16h :

- Lundis 17 et 31 Mai
- Lundis 07, 14, 21, 28 Juin

Suivi : Lundi 13 Septembre

infos sur le site www.ercepresliffre.fr



Prise en charge des frais de transport dans le cadre de la vaccination contre la Covid-19

À compter du 20 février 2021, une prise en charge à 100% des frais de transports est prévue pour tous les patients dans l'incapacité de se déplacer seuls quels que soient leur âge.

Ces personnes doivent pour cela obtenir une prescription médicale établie avant le transport, lors de la consultation préalable à la vaccination ou de toute autre consultation.

La prise en charge concerne les transports aller et retour vers le centre de vaccination le plus proche du lieu de prise en charge du patient (domicile ou assimilé), réalisés en ambulance ou en transport assis professionnalisé (VSL ou taxi) en fonction de l'état de santé du patient, de son niveau d'incapacité ou de déficience.

Les transports en commun ou les moyens de transports individuels ne sont pas remboursables.

Cette prise en charge est prévue jusqu'au 31 mars 2021, dans l'attente de l'organisation de la vaccination.

Décret n°2021-182 du 18 février 2021 • Publié au JO du 19 février 2021. Infos du CCAS d'Ercé-près-Liffré



OPÉRATION LIVRAISON PETIT DÉJEUNER

L'Amicale Laïque et le *Fournil de Baptiste* 👍 s'associent pour vous proposer un service de livraison à domicile de viennoiseries et baguettes **le dimanche 28 mars 2021** devant votre porte de 8h à 9h30 (nouvelle heure). Comme il s'agit du jour de passage à l'heure d'été et que vous perdez une heure de sommeil, nous souhaitons vous apporter un peu de réconfort !

L'Association a pour but de récolter des fonds et continuer à accompagner les projets éducatifs de l'école publique Paul Emile Victor.

Pour commander, merci de compléter le coupon réponse joint au Ercé infos et nous le remettre avec votre règlement **avant le 19 mars 2021** :

- Dans la boîte aux lettres de l'Amicale Laïque qui se trouve sur le mur de l'école Paul Emile Victor
- Dans la boîte dédiée au Fournil de Baptiste 👍
- À l'instituteur de votre enfant scolarisé à l'école Paul Emile Victor

Nouveauté : vous pouvez également régler en ligne via l'application Hello Asso (voir modalités sur le coupon réponse) et nous remettre votre coupon par mail à **amicalelaique.erce@gmail.com**

(coupon disponible - www.ercepresliffre.fr)

Merci à tous pour votre participation.

L'Amicale Laïque, l'amie du petit déjeuner



Demande de logement social

Informations du CCAS d'Ercé-près-Liffré

À chaque projet immobilier mené par la commune, la loi impose de construire 20 % de logements sociaux. Lors de la construction, la commune est sollicitée pour contribuer au financement des logements.

Ainsi, Ercé-près-Liffré compte actuellement 61 logements sociaux répartis entre Néotoa et Espacil, allant du T2 au T5, appartements et pavillons.

Lorsqu'un logement se libère, le CCAS fait une à 3 propositions de locataires avec priorité donnée aux habitants de la commune. Les dossiers proposés passent ensuite en commission d'attribution du bailleur.

Les dossiers de demandes sont à déposer en mairie ou via internet. Ils reçoivent un numéro unique d'attribution, plusieurs communes peuvent être sollicitées. Le plafond du revenu (2019 pour une demande en 2021) dépend du type de logement, de sa localisation et du nombre de personnes à loger. Les délais d'obtention varie en fonction du nombre de logements libérés et des demandes.

Si vous rencontrez des difficultés de paiement de loyer, des aides complémentaires sont possibles.

Trouvez les informations sur le site de la commune sous la rubrique : Actions Sociales>logement

Catégorie	Nombre de personnes composant le ménage	PLAI PLA Très Social, PLA Adapté, PLA Minoré, PLA d'intégration	PLUS	PLS
1	Une personne seule.	11 531	20 966	27 256
2	Deux personnes ne comportant aucune personne à charge, à l'exclusion des jeunes ménages ; - ou une personne seule en situation de handicap.	16 800	27 998	36 397
3	Trois personnes ; - ou une personne seule avec une personne à charge ; - ou un jeune ménage sans personne à charge ; - ou deux personnes dont au moins une est en situation de handicap.	20 203	33 670	43 771
4	Quatre personnes ; - ou une personne seule avec deux personnes à charge ; - ou trois personnes dont au moins une est en situation de handicap.	22 479	40 648	52 842
5	Cinq personnes ; - ou une personne seule avec trois personnes à charge ; - ou quatre personnes dont au moins une est en situation de handicap.	26 300	47 818	62 163
6	Six personnes ; - ou une personne seule avec quatre personnes à charge ; - ou cinq personnes dont au moins une est en situation de handicap.	29 641	53 891	70 058
	Par personne supplémentaire	+ 3 306	+6 011	+ 7 814

Le couple dont la somme des âges révolus des deux conjoints le composant est au plus égale à 55 ans constitue un jeune ménage au sens du présent arrêté.

La personne en situation de handicap au sens du présent arrêté est celle titulaire de la carte «mobilité inclusion» portant la mention «invalidité» prévue à l'article L.241-3 du code de l'action sociale et des familles.

Les logements PLAI, financés par le Prêt Locatif Aidé d'Intégration, sont attribués aux locataires en situation de grande précarité.

Les logements PLUS, financés par le Prêt Locatif à Usage Social correspondent aux locations HLM (habitation à loyer modéré).

Les logements PLS sont financés par le Prêt Locatif Social et les logements PLI par le Prêt Locatif Intermédiaire. Ces logements sont attribués aux candidats locataires ne pouvant prétendre aux locations HLM mais ne disposant pas de revenus suffisants pour se loger dans le privé.

Chasse aux œufs

TOP SECRET

Message top secret pour les enfants

DEPUIS QUELQUES TEMPS, DES AGENTS SECRETS DE L'AMAC (AGENCE MONDIALE DES ANIMAUX CHOCOLATIERS) S'AFFAIENT DANS UN TERRIER BIEN CACHE POUR FABRIQUER LES CHOCOLATS DE PÂQUES DES ENFANTS D'ERCÉ.

IL S'AGIT DE BERNADETTE LA POULETTE (AGENT 0/4/4) ET DE JEANNOT LAPIN (AGENT CAROTTE CAROTTE 7).

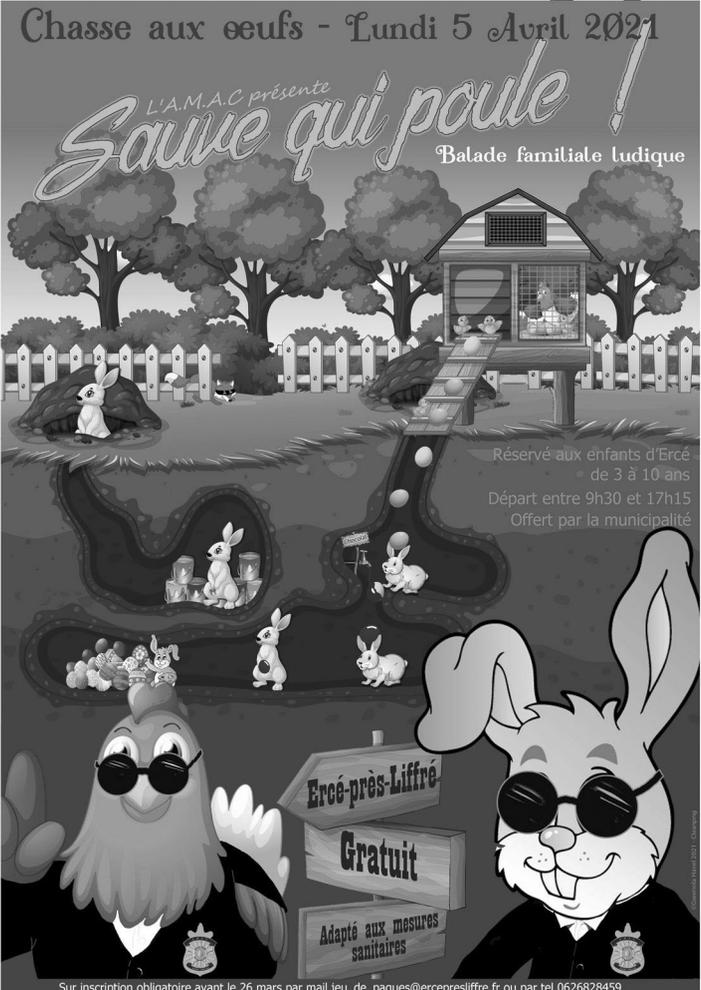
POUR QUE CHAQUE ENFANT D'ERCÉ AIT SA PART DE CHOCOLATS DE PÂQUES, MAIS AUSSI ET SURTOUT POUR EMPÊCHER EDGARD LE VILAIN RENARD DE LES MANGER AVANT L'HEURE, BERNADETTE ET JEANNOT VONT DISSIMULER UN CODE SECRET DANS PLUSIEURS NIDS À TRAVERS ERCÉ.

SI TU ES MALIN ET QUE TU AS ENVIE DE DÉGUSTER DE BONS OEUFS EN CHOCOLAT ALORS INSCRIS-TOI VITE ET PARS EN FAMILLE LE LUNDI 5 AVRIL ENTRE 9H30 ET 17H15 À LA RECHERCHE DE CE CODE SECRET.

UNE FOIS RETROUVÉ, TU SERAS ATTENDU PAR LES AGENTS DE L'AMAC SOUS LE HANGAR PRÈS DU RELAIS DES CULTURES POUR RÉCUPÉRER TES CHOCOLATS DE PÂQUES.

CONFIDENTIEL

cot cot



Règlement du jeu disponible sur le site de la commune <https://www.ercespresliffre.info> ou à retirer en mairie.

Un horaire de départ sera donné à chaque famille pour éviter les rassemblements. Deux circuits seront proposés en fonction de l'âge des enfants.

Vous devrez recevoir une confirmation de votre réservation pour que celle-ci soit validée.

Alors à la chasse !



Cette année, en raison des conditions sanitaires, la municipalité n'est pas en mesure de proposer la chasse aux œufs traditionnelle. En effet, il n'est toujours pas possible de faire des rassemblements de plus de 6 personnes.

Cependant, pas question de baisser les bras face à ce virus et de ne plus rien faire. Aussi, quelques élus, en lien avec des habitantes motivées proposent une alternative toute aussi excitante pour les enfants et qui sera adaptée aux mesures sanitaires actuelles.

Il s'agit d'une balade type « jeu de piste » à faire uniquement entre membres d'un même foyer. Elle est réservée pour les enfants de 3 à 10 ans d'Ercé. La balade est gratuite mais pour participer l'inscription est obligatoire avant le 26 mars par mail à l'adresse suivante jeu_de_paques@ercepresliffre.fr ou par téléphone au 0626828459 (si vous n'avez pas internet).



ALERTE CHENILLES PROCESSIONNAIRES DU PIN

Les conditions météorologiques de cette mi-février vont déclencher, dès les prochains jours, les premières descentes massives de chenilles processionnaires du pin.

Il est vivement recommandé de ne pas manipuler les chenilles sans équipement de protection adapté (masques, gants, lunettes) car le risque d'urtication sévère est majeur à ce stade de développement.

Le principe le plus efficace consiste à utiliser un désherbeur thermique à gaz type chalumeau qui permet de neutraliser les chenilles au sol sans contact direct.

Il est important de limiter les accès aux zones à risques et d'informer les enfants sur les dangers encourus.

Dans la mesure du possible, les chiens et les chats doivent être isolés des zones de circulation et d'enfouissement aux abords des pins.

Sur le domaine public, il est recommandé d'éviter la promenade des animaux domestiques aux abords des pins sylvestres, des pins noirs d'Autriche, des pins maritimes, des pins laricio, et quelquesfois des cèdres.

En fonction de l'évolution des conditions météorologiques, ce phénomène dangereux peut durer jusque fin mars.

<https://fgdon35.fr/>



ANNULATION COUSCOUS SECTION FOOT

Face au manque de perspective des évolutions sanitaires liées à la pandémie de la Covid19, l'AS Ercé près Liffré Football a pris la décision d'annuler son traditionnel couscous qui devait avoir lieu le Samedi 20 mars 2021.

Gageons que ce ne soit que partie remise et nous espérons pouvoir vous compter parmi nous l'an prochain.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à nous contacter :

Président : Pascal GUILLOUET au 06 51 06 87 53

Avis aux jeunes et aux étudiants !

La municipalité est amenée à recruter des animateurs/rices) pour des remplacements partiels tout au long de l'année.

Si vous avez le BAFA et (ou) appréciez travailler avec les enfants, n'hésitez pas à transmettre vos coordonnées en mairie. Nous vous contacterons en cas de besoin.

À bientôt !

L'équipe municipale.



INFOS COVID-19

Visitez le site 35 pour les dernières informations : www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Actualites/Coronavirus-COVID-19

La Mairie

14h00-17h30 de lundi au vendredi

09h00-12h00 le samedi

tél - 02 99 68 30 64

fax - 02 99 68 38 15

N° d'urgence • 06 08 34 80 00

mairie@ercepresliffre.fr

www.ercepresliffre.fr

Place de la Mairie,
35340 Ercé-près-Liffré

Bureau de Poste

14h30-17h de lundi au vendredi

09h00-11h30 le samedi

Permanences du Maire et des Adjointes

Bertrand Chevestrier, Maire : vendredi après-midi/samedi matin sur RDV

Nathalie Beaudoin, 1^{ère} Adjointe : *Urbanisme, Vie économique et Agricole* : samedi matin sur RDV

Monique Guilard, 3^{ème} Adjointe : *Affaires sociales, Vie associative, Culture* : mercredi après-midi/vendredi fin de journée sur RDV

accéder au site
municipal
via QR scan



Veuillez nous envoyer vos articles pour publication dans le Ercé-Infos d'avril 2021 avant le 20 mars
formats souhaités : pdf rtf docx doc jpg tif • via email - erce-infos@ercepresliffre.fr - ou sur papier directement à la Mairie